

REGARD D'ACTEUR

« Devenir enseignant aujourd'hui »

INTERVIEW DE FRANÇOIS COSTA PAR LUC NADALON

Normalien, agrégé de génie électrique, professeur des universités, François Costa est responsable à l'Éspé de Créteil de la mention second degré du master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF). Il nous explique les arcanes de la nouvelle formation des enseignants, initiée depuis 2014 pour la préparation aux concours et poursuivie à la rentrée 2015 pour les lauréats.

Comment se déroule la formation d'un enseignant depuis l'entrée en application de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de juillet 2013 ?

La formation des enseignants s'effectue à présent au sein des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Éspé). Créées en 2013 en substitution des IUFM, elles sont de plus chargées de :

- renforcer la recherche en sciences de l'éducation ;
- déployer des méthodes pédagogiques innovantes ;
- former aux usages du numérique ;
- prendre en charge la formation continue des enseignants ;
- développer les relations internationales.

Il y a une Éspé par académie.

Depuis la mise en place de la masterisation en 2010, le cursus de formation des enseignants suit le modèle universitaire sur deux années de master. L'Éspé accueille donc des

mots-clés

apprentissage et alternance, pédagogie, recrutement, concours

étudiants titulaires d'une licence ou via une validation d'acquis professionnels (VAP). La première année du master (M1) comprend deux tiers de modules de renforcement disciplinaire et de didactique de la discipline et un tiers de modules d'initiation au métier d'enseignant dans lesquels sont insérés des stages d'observation, de pratique accompagnée, voire même un stage en entreprise pour certaines filières technologiques et professionnelles. Cette première année présente un double enjeu : la réussite à un concours (CAPES, CAPET, CAPLP...) et la validation des examens du M1 1.

À l'issue de l'année de M1, plusieurs cas se présentent :

- si l'étudiant la valide et qu'il est lauréat du concours, il rentre alors en master 2 (M2) avec un statut inédit d'étudiant fonctionnaire-stagiaire. Cette année est pratiquée en alternance : mi-temps d'enseignement en établissement (9 h/semaine généralement sur 2 jours) et mi-temps à l'Éspé (environ 2 jours) où il suit une formation professionnelle au métier d'enseignant avec une initiation à la recherche. Celle-ci consiste en la rédaction d'un mémoire ayant pour support la pratique du métier d'enseignant. Les sujets sont établis par l'ensemble des acteurs de la formation à partir de situations pédagogiques en établissement ou à partir de projets d'établissement. Par ailleurs, chaque étudiant de M2 est encadré au long de

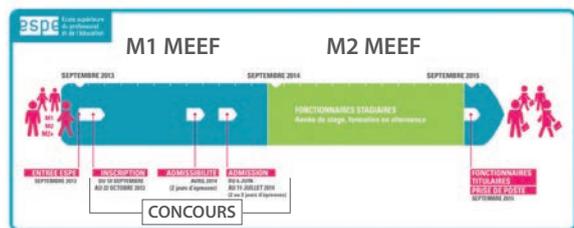
l'année par un tuteur de l'Éspé et par un tuteur enseignant titulaire en poste dans l'établissement. L'affectation est faite par les services du rectorat en fonction des possibilités locales de postes dans chaque établissement - par exemple une affectation de deux stagiaires sur un poste complet ;

- si l'étudiant réussit le M1 et échoue au concours de recrutement, il peut continuer en M2 avec les étudiants fonctionnaires-stagiaires et se représenter aux épreuves en candidat libre, certains parcours proposant quelques heures pour « réviser » le concours. Un parcours aménagé lui est proposé avec un stage long qui se substitue aux périodes en alternance ; ce stage n'est pas nécessairement situé en EPLE. Il peut aussi opter pour un poste de contractuel à temps partiel sur l'année entière, sans tuteur et sans statut de fonctionnaire-stagiaire ; son régime d'inscription universitaire est de type semi-présentiel.

Qu'est-ce qu'un master MEEF ?

MEEF signifie « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation ». On y distingue quatre mentions :

- premier degré, pour la formation de professeurs des écoles (CRPE) ;
- second degré, pour la formation de professeurs de l'enseignement secondaire général, technologique et professionnel (CAPES, CAPET, CAPLP ou CAPEPS) ;
- encadrement éducatif, pour la formation des CPE (CRCPE) ;
- pratiques et ingénierie de la formation, pour les formateurs de Greta, d'entreprises, les consultants en formation, les chefs de projets. Il prend donc en charge tous les types de formations de formateurs hors établissements scolaires publics.



1 Parcours universitaire des premiers enseignants formés à l'Éspé



Chaque mention représente entre 500 et 600 heures de formation en M1 et entre 200 et 250 en M2, réparties en « parcours » selon la discipline du concours de recrutement ; par exemple pour le second degré : anglais, mathématiques, sciences industrielles de l'ingénieur, PLP industriels, etc. Ces parcours sont localisés soit à l'Éspé, composante de l'université qui l'héberge (Paris-Est Créteil pour l'académie de Créteil), soit distribués dans les universités de l'académie co-accréditées par l'Éspé. La co-accréditation d'un parcours par l'Éspé dans une ou plusieurs universités signifie que celui-ci répond à un cahier des charges de formation fixé par l'Éspé et accepté par la ou les universités partenaires.

Un étudiant désireux d'entrer dans un master MEEF doit donc s'inscrire soit directement à l'Éspé, soit dans l'université co-accréditée par l'Éspé selon le parcours choisi.

Quelles sont les conditions d'admission aux nouveaux concours ?

La condition d'admission aux concours est subordonnée à l'inscription en première année d'un M1. Il n'y a pas d'obligation à être inscrit dans un MEEF. Toutefois, c'est le seul master spécifiquement adapté à la préparation aux concours d'enseignement. Ensuite, la mise en stage, ou stagiairisation, après l'admission au concours est subordonnée à l'inscription en deuxième année de master MEEF à la rentrée suivante, à condition que le M1 ait été obtenu.

À noter que de nombreux étudiants souhaitant préparer un concours possèdent déjà un M1 ou un M2 disciplinaire. Dans le premier cas, ils remplissent donc la condition pour être stagiairisés en cas de réussite au concours ;

ils sont alors tenus de s'inscrire en M2 MEEF. Dans le second cas, les lauréats ne sont pas tenus à une inscription en M2 MEEF, mais les textes réglementaires les obligent à une inscription dans un diplôme universitaire (DU) où ils reçoivent la partie professionnalisante dispensée dans le M2 MEEF, à l'exclusion de la rédaction du mémoire.

Qu'en est-il de la formation continue des enseignants d'une académie ?

Elle fait également partie des missions des Éspé, comme celle des formateurs, personnels d'éducation, d'inspection et d'encadrement. Cependant, la majeure partie de cette formation est assurée par le plan académique de formation (PAF), dans lequel les formateurs des Éspé peuvent intervenir en répondant à l'appel d'offres académique lancé par le service de formation continue du rectorat au moment de l'élaboration annuelle du PAF. Les heures de formation effectuées par un formateur de l'Éspé dans ce cadre sont intégrées à son service statutaire.

Quel bilan à Créteil pour cette première promotion ?

L'an dernier, tous parcours confondus, le master MEEF second degré (général, technologique et professionnel) a concerné environ 550 étudiants inscrits en M1. Le taux de succès moyen aux M1 est de 52 % sur les 20 parcours concernés. Parmi ces derniers, environ 55 % ont été lauréats d'un des 48 concours ouverts. On constate donc que cette année de M1 est lourde en termes d'investissement, car deux objectifs lui sont assignés : obtenir un M1 et réussir un concours.

Les flux entrants des filières pour lesquelles le vivier est important ainsi

que le nombre de places offertes aux concours (professeurs des écoles, sciences humaines) s'est maintenu après la mise en place des différentes réformes : mastérisation et passage aux Éspé. Il n'en est pas de même pour les filières ayant des débouchés variés, autres que ceux de l'enseignement, et pour lesquelles la compétition avec les masters disciplinaires est forte. C'est le cas en mathématiques, en anglais, et dans la filière technologique (sciences de l'ingénieur).

Ceci peut s'expliquer par l'attractivité du salaire et les conditions de travail. Un diplômé de master peut obtenir, dans le secteur privé, une rémunération sensiblement supérieure à celle d'un professeur certifié, du moins en début de carrière.

Cependant, dans les filières professionnelles (CAPLP) et, dans une moindre mesure, dans les filières technologiques (CAPET), la raison est assez différente. En effet, les étudiants sont souvent issus de formations pour lesquelles il n'existe pas ou peu de cursus universitaires : c'est le cas des métiers du bâtiment, du bois, de l'automobile, de la construction métallique, etc. Ces candidats ne se sont pas sentis concernés par la mastérisation. Les candidats potentiels ont souvent préféré devenir contractuels pour rentrer dans le métier d'enseignant mais sans bénéficier de formation. Pour les candidats dont la formation initiale était souvent limitée à bac +2, nous avons dû mettre en place un dispositif de VAP basé sur leur expérience de contractuels ou sur leur expérience en entreprise. Ceci permet de leur donner un droit d'inscription en M1 et ainsi leur permettre d'accéder au master MEEF.

En ligne

Le portail de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid28925/formations-et-recrutement-des-enseignants.html

Le site de l'Éspé Créteil : <http://espe.u-pec.fr>

Retrouvez tous les liens sur <http://eduscol.education.fr/sti/revue-technologie>

On bute là sur une difficulté structurelle de l'université dans ses procédures administratives et dans les moyens qu'elle peut mobiliser pour assurer la professionnalisation de ses étudiants en comparaison avec le savoir-faire professionnalisant des écoles d'ingénieurs. Un statut de ce type aurait peut-être été plus approprié pour assurer la formation des enseignants.

Quelques disciplines sont dans une situation difficile de recrutement. C'est, entre autres, le cas des CAPET sciences industrielles de l'ingénieur (SII) pour lesquels seuls 139 postes sur 200 offerts au concours ont été pourvus en 2014. L'Éspé de Créteil figure parmi les quelques derniers centres à préparer à ce type de concours en France. En 2015, environ 250 postes sont ouverts au CAPET SII répartis sur quatre options. Seuls 19 étudiants sont inscrits cette année en M1 à Créteil, et seulement 9 étudiants en régime de formation initiale. On peut supposer que la situation est assez identique dans les quelques centres ouverts en province. La situation restera donc critique et ceci ne s'améliorera pas rapidement sauf à imaginer des actions incitatives fortes.

L'évolution sociale et conjoncturelle fait que nombre d'étudiants (presque 50 %) sont en fait à temps partiel, pour pouvoir avoir une activité rémunérée en parallèle. Ils ont la possibilité d'être inscrits en régime « semi-présentiel » et suivre les enseignements selon leurs possibilités, en assurant un complément grâce à l'ENT des universités (ressources pédagogiques sur des plateformes distantes). Leurs taux de réussite aux concours et en M1 sont sensiblement plus faibles que ceux des étudiants présents à temps complet à l'Éspé.

Les effectifs de M2 sont très différents. Les lauréats des concours

nationaux étant affectés selon les besoins, ils sont massivement envoyés dans les académies d'Île-de-France très déficitaires et se retrouvent, de fait, dans les M2 MEEF des Éspé de Paris, Versailles et Créteil. À Créteil, nous avons ainsi accueilli quelque 1 300 étudiants l'an dernier pour les MEEF second degré, ce qui nous a obligés à adapter l'organisation des formations, tout en sachant que les moyens des IUFM-Éspé avaient été nettement réduits.

Comme dans tout dispositif qui se met en place, des difficultés de fonctionnement non anticipées sont apparues en cours d'année. Elles ont concerné l'homogénéisation des pratiques pédagogiques dans chaque parcours et entre les différentes universités, les modalités d'inscription des étudiants (obligation d'inscription à l'université plutôt qu'à l'Éspé), la mise en place des DU, les flux financiers pour payer les formateurs... Tout ceci est d'autant plus complexe dans les académies où l'Éspé doit s'appuyer sur plusieurs universités avec un grand nombre de parcours et des flux d'étudiants hétérogènes.

Un récent rapport de l'IGEN-IGAENR pointe bien ces difficultés.

Quel est le bilan des stages de professionnalisation en M1 ?

Le bilan est perçu par les étudiants comme très positif. Le premier (stage d'observation) au premier semestre, consiste en une simple observation d'un établissement en compagnie de leur tuteur. Ils y découvrent son organisation, ses structures et acteurs (chef d'établissement, intendant, chef de travaux, conseillers d'éducation...),

le déroulement de séances d'enseignement, etc. C'est aussi à cette occasion qu'ils valident leurs choix d'orientation et leur intérêt pour le métier d'enseignant.

Le deuxième (stage de pratique accompagnée), au second semestre, est d'avantage orienté vers la pratique avec les élèves sous la supervision du tuteur. Dans les voies professionnelles, il peut même parfois être l'occasion d'un renforcement aux gestes « métier » en utilisant par exemple les matériels disponibles dans les lycées.

Qu'en est-il de formation au et par le numérique des enseignants ?

Que ce soit dans l'utilisation des outils de productivité (texte, image, feuille de calcul...) ou des outils de communication, les étudiants des voies scientifiques et technologiques maîtrisent assez bien les outils numériques. A contrario, il n'en est pas de même dans les voies littéraires où une mise à niveau est nécessaire.

Dans les parcours technologiques et professionnels, l'accent est plutôt mis sur les outils de simulation pour lesquels les étudiants cernent mal les différentes étapes de la modélisation, de la simulation et de la validation.

L'apport du numérique pour le développement de compétences est limité pour le moment. On forme au numérique, mais très peu par le numérique. Or, on le sait, les méthodes conventionnelles ont de nombreuses limites ; le numérique peut enrichir la pédagogie. L'effort doit donc d'avantage porter sur l'utilisation de ces outils vers de nouvelles pratiques pédagogiques ; la formation des enseignants n'en est qu'aux balbutiements dans ce domaine... ■

Les concours

Les nouveaux concours évaluent à la fois les compétences scientifiques, disciplinaires et professionnelles des candidats. Les épreuves prennent aussi appui sur les éléments des stages réalisés en première année de master.

Les concours se déroulent au second semestre de M1 avec :

- deux épreuves d'admissibilité (coefficient 1/3) en avril ;
- deux épreuves d'admission (coefficient 2/3) en juin.

CAPES : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

CAPEPS : certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive

CAPLP : certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel

CAPET : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique

CRCPE : concours de recrutement des conseillers principaux d'éducation

CRPE : concours de recrutement des professeurs des écoles